



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

AVIS DE RADIATION (21-24-0057)

Prenez avis que le 14 avril 2025, le Conseil de discipline de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, a imposé à **Mme Mélanie Désailliers Desjardins**, exerçant la profession d'infirmière auxiliaire dans la ville de Joliette, une période de radiation temporaire de six (6) mois sur le chef 1, de quinze (15) mois sur le chef 2 et de deux (2) semaines sur le chef 3 de la plainte portée contre elle.

Mme Désailliers Desjardins a été déclarée coupable des infractions suivantes:

1. Entre le ou vers le 15 décembre 2023 et le ou vers le 1^{er} septembre 2024, dans la région de Joliette et/ou dans la région de Montréal, a établi des liens amicaux et/ou intimes, avec le patient A;
2. Vers le mois de janvier 2024, dans la région de Joliette ou ailleurs au Québec, a eu plusieurs relations sexuelles avec le patient A;
3. Le ou vers le 13 août 2024, à l'Hôtel Château Joliette, [...] a entravé l'enquête de la syndique ajointe en faisant de fausses déclarations;

Le Conseil de discipline a ordonné que les périodes de radiation imposées aux chefs 1 et 2 soient purgées concurremment et que celle imposée sur le chef 3 soit purgée consécutivement.

Mme Désailliers Desjardins, sera donc radiée temporairement du Tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, pour une période de quinze (15) mois et deux (2) semaines, soit **du 15 mai 2025 au 29 août 2026**.

Cet avis est publié en vertu de l'article 180 du *Code des professions*.

Montréal, ce 15 mai 2025.

Me Caroline Leblanc
Secrétaire du Conseil de discipline de l'OIIAQ